

■ **Ermilin SA**, à Genève, participer à toutes entreprises financières, etc. (FOSC du 17.09.2001, p. 7225). Procuration collective à deux a été conférée à Cogne Yves, de Carouge, à Cartigny, Krafft Jean-Philippe, de Genève, à Nyon, et Renaud Patrick, de Gimel, à Chésèrex.

Journal no 3373 du 26.03.2002
(00410148 / CH-660.0.314.996-9)